

L'autre Parole

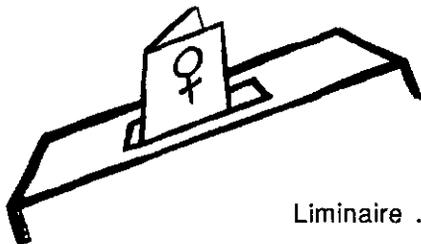
LES 50 ANS
DE NOTRE DROIT DE VOTE



no 45, mars 1990

L'autre Parole

C.P. 393, Succ. "C", Montréal, QC, H2L 4K3



SOM-MÈRE

Liminaire	p. 3
Féministes et chrétiennes, que pouvons-nous célébrer?	p. 4
Qu'avons-nous fait du droit de vote?	p. 6
Le Club politique féminin: une nouvelle ressource pour les femmes de la région Bas Saint-Laurent - Gaspésie	p. 9
Le droit de vote chez les religieuses	p. 12
Convergence des luttes féministes et des réflexions au collectif L'autre Parole	p. 16
L'obtention du droit de vote des femmes: quelques rappels	p. 19
La pétition auprès des évêques	p. 23
Discrimination venant de Rome	p. 26
Les évêques se repentent... ..	p. 28
Une grande douleur	p. 30
Il y a eu les événements de Poly, il y aura... ..	p. 31
En mémoire d'elles... ..	p. 32
Quelques perles	p. 34

* * * * *

L'autre Parole est en vente dans les librairies suivantes

à Montréal: L'Essentielle

La Librairie des Éditions Paulines

à Ottawa: La Librairie ecclésiastique (Univ. St-Paul)

à Rimouski: La Librairie du Centre de Pastorale

La librairie Comptoir Horizon

à Sherbrooke: La Biblairie G.G.C. Inc.

La Librairie des Éditions Paulines



LIMINAIRE

L'autre Parole se joint à toutes les Québécoises qui, en avril prochain, célébreront avec éclat le cinquantième anniversaire de leur droit de vote. Le présent numéro comporte donc quelques analyses suivies d'incursions dans notre petite histoire politique et religieuse, à la recherche du cheminement et des progrès rendus possibles par cet accès au vote, obtenu de haute lutte.

Dans un texte éditorial, L. Melançon, telle une navigatrice des grands espaces, fait le point sur la carte de notre périple vers la participation à part entière dans la vie de la société et de l'Église, et indique la voie à suivre. L. Desmarais se demande ensuite si nous avons su nous servir de ce précieux droit de vote pour transformer notre condition sociale, voire ecclésiale par un effet d'entraînement... Afin d'illustrer des efforts concrets de sensibilisation politique, M. Cantin expose l'historique et les réalisations d'un club politique féminin qui couvre un vaste territoire; une initiative à multiplier... L'évolution de la conscience politique a-t-elle rejoint les religieuses? Y. Laprise lève le voile. Les organisatrices des célébrations officielles, regroupées sous le nom de "Femmes en tête", avaient demandé aux nombreux mouvements de femmes de dresser le bilan de leurs propres activités depuis...50 ans (si possible!), au moyen d'une grille-questionnaire. Dans la compilation des réponses de L'autre Parole, M. Hamelin et M. Dumais constatent comment action féministe et réflexion chrétienne ont pu s'articuler.

C. Lemaire nous rappelle les circonstances de la lutte épique des suffragettes... dont les répercussions continuent de vibrer jusque dans notre actualité, comme en témoigne l'étonnante histoire, racontée par M.-F. Joron, de l'initiative d'une poignée de femmes qui atteint des proportions impressionnantes et, chuchote-t-on, trouve des appuis dans des milieux assez inattendus... non sans créer certains remous. L. Roy démontre que la discrimination institutionnelle, hélas! a la vie bien dure. Un peu d'humour pénitentiel clôt notre grand sujet sur une note utopique...

Nos dernières pages font entendre l'écho d'une plainte qui a traversé notre hiver québécois; M. Hamelin et D. Nante! méditent tendrement sur la souffrance féminine aux multiples visages.

L'histoire nous enseigne que les détenteurs de vérité peuvent se tromper. Faisons confiance à notre sang de filles de Dieu, tout en recherchant prudemment la sagesse dans notre quête de justice.

Rita Hazel.



FÉMINISTES ET CHRÉTIENNES, QUE POUVONS-NOUS CÉLÉBRER?

Louise Melançon - Myriam

En cette année 1990, nous fêtons les 50 ans du droit de vote des femmes au Québec. Une telle célébration renvoie surtout au chemin parcouru depuis et aux nombreux acquis des femmes qui donnent au fait lui-même toute son importance. En tant que femmes chrétiennes, pouvons-nous réellement célébrer avec nos soeurs? La fête peut-elle avoir autant de signification pour nous? Nos avancées dans l'Église nous permettent-elles de rejoindre leurs rangs pour nous unir dans la joie, sinon en regardant vers le passé, du moins en regardant vers l'avenir?

1. Les études précieuses dont nous disposons sur l'histoire des femmes au Québec¹ montrent que si des femmes chrétiennes (catholiques) ont tenté de participer aux revendications féministes du début du siècle (comme Marie Gérin-Lajoie), leurs luttes ont plutôt tourné court à cause de leur soumission au clergé d'une Église catholique toute-puissante. De telle sorte que le droit de vote a été gagné malgré les oppositions de clercs et de laïcs catholiques. Il fallut attendre les années 1960 pour voir apparaître dans l'Église des laïcs autonomes (pensons à la crise de l'Action catholique) et un mouvement de femmes, dans les années 1970, qui décidèrent de faire avancer les choses.² Le contexte était bien différent. La "révolution tranquille" avait fait reculer le pouvoir de l'Église qui, en même temps, vivait l'événement d'"ouverture" que fut Vatican II. Depuis, les femmes ont pris leur place dans l'action pastorale, et leur présence est de plus en plus grande dans les structures. Mais ces avancées des femmes dans l'Église sont bien relatives, fragiles et surtout limitées par leur exclusion des ministères.³

2. Le problème fondamental pour les femmes dans l'Église se trouve dans la contradiction entre un discours d'égalité et de non-discrimination pour tous, y compris hommes et femmes, et le discours traditionnel sur la complémentarité des sexes et l'idéalisation de la femme. L'enseignement du Pape actuel en est un parfait exemple. D'un côté, un enseignement social progressiste prônant l'égalité, la démocratie, le pluralisme, la foi en un ordre égalitaire à travers des efforts de plus en plus altruistes. D'un autre côté, un enseignement concernant le domaine du privé caractérisé par la défense d'institutions statiques, fondées sur la loi divine et natu-

¹ Coll. *Clio, Histoire des femmes au Québec*, Lavigne, M., Pinard, Y., *Les femmes dans la société québécoise*.

² "La femme, un agent de changement dans l'Église" (enquête faite à Montréal en 1975)

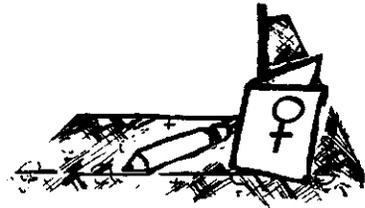
³ Marie-Andrée Roy, "Les revendications des femmes dans l'Église", *Souffles de femmes*, 1989, pp.29-72; ainsi que l'annexe, pp.211-237.

relle, sur la hiérarchie et le paternalisme.⁴ On reconnaît là un attachement-fixation à la séparation des rôles sexuels, à une conception de la maternité comme destinée de la femme, à la fonction exclusivement féminine du soin et de l'éducation des enfants.

3. Alors que le féminisme libéral des années 1900-1940 s'intéressait à la condition féminine à l'intérieur de la séparation des rôles, le mouvement des femmes des années 1970-1990 a eu comme caractéristique de faire éclater le privé et le public et de remettre en question les rôles attribués aux hommes et aux femmes. Si des changements sont enclenchés dans la société à ce sujet, beaucoup de chemin reste à parcourir avant que les femmes n'aient plus à assumer une double tâche et à demeurer les grandes responsables de la vie affective.

Quand les hommes auront développé leurs capacités affectives et paternelles et qu'ils sauront et pourront partager avec les femmes toutes les tâches de soin et d'éducation des enfants, et toutes ces tâches analogues de sollicitude, d'amour, de service dans la société, alors pourrons-nous espérer une restructuration des rôles dans l'Église. Car les hommes d'Église n'auraient alors plus à craindre ni à envier les femmes pour leur rôle de nourricières et de gardiennes de la vie. Ils n'auraient alors plus à reproduire au niveau du sacré ces tâches réservées aux femmes dans la vie profane, ou plutôt ils ne sentiraient plus le besoin d'exclure les femmes du domaine du sacré. Au contraire, ils partageraient avec elles ce pouvoir de "donner la vie en abondance" dans une intégration du naturel et du spirituel.

Est-ce un rêve? une utopie? ou tout simplement l'objet de notre espérance qui nous autorise à fêter avec nos sœurs dans un regard vers l'avenir ...? Avenir que nous ferons ensemble en continuant, malgré tous les obstacles, non seulement à revendiquer nos droits de participer à part entière à la vie publique, mais aussi à réclamer le partage avec les hommes des tâches qui nous étaient attribuées de manière exclusive.



⁴ Christine E. Gudorf, "Encountering the Other: the Modern Papacy on Women", *Social Compass*, 36(3), 1989, p.295ss.

QU'AVONS-NOUS FAIT DU DROIT DE VOTE?

Louise Desmarais - militante féministe et professionnelle au gouvernement du Québec

"Malgré l'opposition de l'Église catholique, le projet de loi en faveur du suffrage féminin et de l'éligibilité des femmes est annoncé dans le discours du trône. Le 11 avril, il est finalement adopté par 67 voix contre 9 à l'Assemblée législative, devant les galeries des visiteurs réservées aux femmes pour l'occasion. Le 25 avril, la loi franchit la dernière étape de la sanction par le Conseil législatif qui l'adopte dans une proportion de 13 à 5."¹

Les femmes allaient enfin devenir des citoyennes, être admises dans la cité... des hommes. Le cinquantième anniversaire de cette victoire sera l'occasion de dresser un bilan de nos luttes et de dégager des perspectives pour l'avenir.

À ce sujet, la question qui surgit est la suivante: qu'avons-nous fait de cet héritage ou plutôt pouvons-nous être satisfaites de l'usage que nous en avons fait? Vous vous en doutez bien ... la réponse ne sera pas unanime.

Dans une perspective égalitariste, la réponse sera affirmative. La présence de plus en plus grande des femmes en politique en témoigne. Elles ne sont plus simplement échevins, députées mais mairesses et ministres. Bientôt elles pourront occuper le poste de première ministre. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous avons opéré des brèches importantes dans l'édifice de la discrimination.

Mais si l'égalité demeure un objectif essentiel à poursuivre, sa logique comporte des pièges dont il faut être conscientes. En effet, grâce à elle, les femmes peuvent désormais appartenir aux unités combattantes de l'armée canadienne. Mais est-ce vraiment une victoire que d'obtenir un égal droit de tuer au nom de la patrie?

L'égalitarisme, seul, conduit inévitablement à cautionner
le système patriarcal source de notre oppression;
la discrimination n'en est que la manifestation.

C'est pourquoi, me plaçant d'un point de vue radical, ma réponse sera différente. Je dirais que nous nous sommes contentées de l'égalité, la considérant comme une solution en soi. Nous n'avons pas utilisé le droit de vote dans une perspective politi-

¹ Lamoureux, Diane. **Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie.** Éditions du Remue-ménage, 1989, 195 p., p.53

que, c'est-à-dire pour défendre nos intérêts, changer nos vies et donc toute la société.

Depuis cinquante ans, nous avons aveuglément donné le pouvoir aux autres, aux hommes, sans même exiger rien en retour pour nous-mêmes. Nous avons fait des manifestations, signé des pétitions, présenté des mémoires en commissions parlementaires. Mais jamais nous n'avons clairement et collectivement utilisé nos votes pour que nos revendications deviennent réalités.

Pourquoi cela? Parce que nous ne sommes pas politiques.

Or, être politique "c'est se voir soi-même telle qu'on est, dans un rapport de force. C'est une identité intime avec un sexe, une classe, une race, un âge en conflit avec un autre sexe, d'autres classes, d'autres races, d'autres âges (...). La dimension politique de la vie des femmes est sûrement la plus difficile à acquérir et à assumer parce qu'elle affirme ce qui est le plus difficile à admettre pour une femme: que nous sommes puissantes et, en même temps, que nous ne sommes pas toutes puissantes. Pour la même raison, parce que les deux impliquent qu'il faut se battre et nous avons horreur du conflit."²

Devenir politique est une urgence pour nous les femmes!

Et dans l'Église?

C'est parce que je doute sérieusement des résultats de l'égalitarisme que je ne souscris pas avec enthousiasme à la revendication de l'accession des femmes au sacerdoce.

Des femmes députées, ministres dans un système patriarcal, des femmes prêtres dans un régime monarchique de droit divin servent d'alibis. Elles deviennent des symboles anesthésiants, nous laissant l'illusion du changement.

Ce sont des hommes qui définiront unilatéralement les conditions d'accession à cette fonction, d'exercice de ce pouvoir. Les femmes devront accepter les règles du jeu; pour être élues, elles ne devront représenter aucune menace réelle, avoir démontré leur loyauté indéfectible à l'institution. Elles devront respecter la ligne de parti.



² Lacelle, Nicole. "Les femmes ne sont pas nées pour se soumettre", in G.R.A.F.F. **Nous, notre santé, nos pouvoirs**. Éditions du Remue-ménage/Éditions Coopératives Albert St-Martin, 1983, p. 197-202.

Je ne peux m'opposer à l'accession des femmes au pouvoir dans l'Église mais je crois qu'il nous faut être très vigilantes et critiques.

De plus, pour que cette accession soit possible et ne soit pas réduite à l'état de symbole insignifiant, il faut que les féministes chrétiennes s'organisent comme mouvement, s'affirment comme force, brisent le silence et prennent la parole sur tout ce qui les concerne et ce, d'abord comme femmes. Il nous faut créer un espace essentiel de liberté.

Le pouvoir individuel détenu par une ou plusieurs femme(s) ministre(s) ou prêtre(s) est une question de promotion personnelle et je n'ai rien contre. Mais en lui-même il ne changera jamais rien à la vie des femmes.

Les hommes désertent l'institution ecclésiale. Actuellement les femmes sont devenues indispensables à sa survie. Saurons-nous utiliser cette conjoncture historique favorable pour exiger plus que l'égalité?

Saurons-nous être politiques?



LE CLUB POLITIQUE FÉMININ: UNE NOUVELLE RESSOURCE POUR LES FEMMES DE LA RÉGION BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE

Marièle Cantin - présidente du Club,
Doyenne adjointe, premier cycle, U.Q.À.R.

Au printemps de l'année 1988, un groupe de femmes de la région Bas St-Laurent - Gaspésie créait le Club politique féminin. Ce club se donnait comme mandat la promotion de l'implication des femmes de la région en politique active. Après plus d'un an d'existence, le club compte cinquante-cinq membres, disséminées sur un vaste territoire: la distance à parcourir et la dispersion des membres présentent ici un défi qui n'est pas sans marquer le style des interventions du club.

Origine du club

En 1985, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), qui regroupait alors plus de 33 000 membres au Québec, réfléchissait sur la thématique "Femmes et pouvoir politique". Cet organisme tenait, en octobre 1986, un "Carrefour d'exploration sur l'accès des femmes au pouvoir politique" qui regroupa à Montréal près de deux cents femmes. Les réactions suscitées par ces différentes activités ont incité les femmes de notre région à organiser, en mars 1987, une rencontre sur le même thème. A l'issue de cette intense journée de réflexion, une recommandation à l'effet de former un club politique féminin était approuvée par l'ensemble des participantes.

Lancé le 17 mai 1988, après plusieurs mois de travail réalisé par un comité provisoire piloté par l'AFÉAS, le Club politique féminin région Bas St-Laurent - Gaspésie tenait son assemblée de fondation le 20 octobre 1988.

Objectifs et mandats

Lors de cette assemblée de fondation, le club a précisé ses objectifs: démystifier la politique et l'engagement politique, informer les femmes, supporter et outiller celles qui veulent s'engager; somme toute, intervenir pour donner au plus grand nombre le goût de participer activement à la vie politique.

Notre club se présentait donc comme une ressource pertinente pour soutenir les femmes qui sont sensibilisées, ou qui veulent s'intéresser davantage aux défis posés par la politique active. Il devenait ainsi le premier regroupement du genre au Québec consacré exclusivement à promouvoir cette approche.

Notre mandat est simple: travailler par divers moyens à augmenter la culture politique des femmes et, ultérieurement, accentuer leur engagement en politique active. Notre regroupement considère que les femmes doivent s'impliquer davantage en politique, non seulement pour défendre des dossiers dits "féministes", mais avant tout pour intervenir comme citoyennes dans l'orientation des dossiers qui concernent toutes les composantes de la société. Aussi, nous voulons agir envers les femmes comme un groupe de support technique afin de faciliter leur engagement. Auprès des autres instances de la société, nous pouvons jouer le rôle d'un comité conseiller et traduire la pensée des citoyennes sur des dossiers débattus sur la place publique qui doivent être solutionnés politiquement, tant sur le plan municipal, provincial que national.

Activités et interventions

Au moment de notre fondation, en octobre 1988, nous nous trouvions déjà en campagne électorale fédérale. Nous avons alors, avec l'appui de nos membres issues de trois comtés, organisé des soirées d'information politique dans les centres les plus peuplés de ces districts. Notre intention était de permettre aux femmes de bien s'informer des positions respectives des candidats sur les dossiers de leur propre région, de manière à faire un choix objectif. Fortement médiatisée, cette conjoncture nous a permis de bien nous faire connaître dans différents milieux, ce qui a influencé l'augmentation de notre membership.

À la suite de ces soirées d'automne, nous avons tenu des assemblées régulières qui ont regroupé moins de membres que nous espérions mais n'en n'ont pas été pour autant moins riches en contenu: l'une portait sur une évaluation très critique de la campagne électorale fédérale, au niveau du contenu et des stratégies, l'autre abordait, de façon plus théorique, le parlementarisme et la dynamique des partis politiques. Nous avons présenté plus tard une conférence, dite souper-bénéfice, avec une personnalité politique féminine très impliquée, madame Pauline Marois, vice-présidente du Parti québécois. Plusieurs femmes ont participé à cette activité qui nous a permis de recruter de nouvelles adhérentes.

Nous avons également, en cours d'année, réalisé plusieurs interventions auprès des médias écrits et électroniques, participé à des réunions d'organismes féminins, donné quelques conférences à l'occasion de la journée internationale des femmes, reçu la présidente du Conseil du statut de la femme, participé à la journée du 8 mars (organisée en août) par les femmes de Mont-Saint-Pierre en Gaspésie, participé à diverses assemblées générales d'organismes féminins et aussi au Colloque régional de "Femmes en tête". La conjoncture politique allait, en moins d'un an, nous convier à de nouvelles activités d'informations réservées aux femmes: nous avons alors réussi à organiser, avec le support inestimable de la collaboration d'autres groupes

et de nos propres membres, cinq soirées d'information politique dans autant de comités, dans le cadre de la campagne électorale provinciale.

Financement

L'étendue de notre territoire et la diversité de nos interventions sont des contingences qui jouent fortement sur nos besoins financiers. Nous comptons sur les montants que nous procure l'adhésion de nos membres, sur l'organisation de conférences ouvertes aux publics féminins et aussi sur les fonds discrétionnaires dont disposent nos députés provinciaux, pour nous assurer un minimum de support financier. Nous envisageons la recherche d'autres ressources, plus particulièrement par le biais des programmes de subventions réservés aux femmes.

Prospective

Les discussions tenues lors de notre première assemblée générale annuelle, en octobre dernier, nous ont convaincues de la nécessité de structurer davantage notre regroupement: préciser nos objectifs, réfléchir sur nos besoins et nous doter, en conséquence, de statuts et de règlements qui soient simples, clairs et non contraignants et qui rendent compte de la volonté de nos membres quant à la structure actuelle du Club politique féminin, à ses orientations communes et/ou distinctes de celles de l'AFEAS ainsi que de leur autonomie respective et de leurs liens privilégiés.

Aussi, nos volontés de développement pour la prochaine année tiennent compte de l'état de dispersion de notre membership et des distances à parcourir pour nous rejoindre. Cela nous amène à proposer de rapprocher certaines activités de nos membres en les regroupant par régions: par exemple, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles et le Témiscouata; Matane et la Matapédia; Rimouski, le Haut Pays et la Métiis. Ces noyaux pourraient organiser quelques activités ponctuelles, répondant à leur spécificité, et nous nous retrouverions à des périodes régulières, toutes ensemble, pour des rencontres qui pourraient devenir un complément ou une mise en commun des réalisations locales, ou encore pour des activités de nature différente axées sur des thèmes plus élaborés. Les membres de notre comité de direction se proposent aussi d'intervenir de façon plus soutenue auprès des médias électroniques et écrits et auprès des groupes féminins afin de faire connaître davantage les objectifs du Club.

Même si nous nous considérons encore en phase expérimentale ou, si l'on veut, en phase d'implantation, donc en recherche de ce que nous devons devenir, nous sommes convaincues qu'il faut faire porter bien haut le discours de l'urgence, sinon de la nécessité que les femmes doivent se préoccuper davantage de la chose politique.

LE DROIT DE VOTE CHEZ LES RELIGIEUSES

Yvette Laprise - Myriam

L'obtention du droit de vote féminin en 1940 a-t-il influencé la formation de la conscience politique des religieuses? Dans quel contexte ont-elles exercé leur devoir de citoyennes durant le dernier demi-siècle? Se sont-elles toujours prévalu de leur droit de vote?

Une enquête-maison m'a permis de glaner des éléments de réponse à ces questions. Nous puiserons tantôt dans des documents d'archives, tantôt dans des témoignages pris sur le vif auprès de quelques religieuses aînées. Nous lèverons ainsi un coin du voile derrière lequel évolue le monde religieux et risquerons même un coup d'oeil complice à nos soeurs cloîtrées.

Avril 1940. Les suffragettes jubilent. La gente féminine québécoise peut désormais se rendre aux urnes. C'est là une victoire gagnée de haute lutte. Ce droit reconnu à toutes les femmes l'est aussi aux religieuses. Comment en useront-elles?

Les documents d'archives

Rappelons d'abord qu'avant 1940 la législation canadienne reconnaissait aux femmes le droit de voter lors des élections fédérales. Les religieuses n'y ont pas été étrangères. En font foi, les extraits du document suivant daté de 1932. Il s'agit d'une lettre d'une supérieure générale à son évêque:

"J'apprends que quatre candidats se présentent dans notre quartier Laurier: deux libéraux, un conservateur et un du parti de la restauration. Que faut-il penser de ce dernier?"

S'il y a quelque raison de voter, nous le ferons en toute conscience: il nous importe assez peu de faire autrement que les autres s'il s'agit d'une action utile.

Et bien plus, je voudrais voir toutes les autres religieuses (car il y en a certainement dans des quartiers entamés par le communisme) agir de même; il me semble que nous avons un très sérieux devoir de le faire là où des candidats douteux travaillent à se faire élire.

(...)

*J'ose vous dire mon sentiment en toute simplicité mais veuillez croire que je me soumettrai sans peine à votre jugement beaucoup plus éclairé que le mien ... peut-être guidé par un obscur atavisme."*¹

De la teneur de cette lettre, on peut déduire que les religieuses ne votaient pas toujours mais seulement lorsque l'ordre public était menacé par quelque "candidat douteux", qu'elles voulaient un vote éclairé et que la personne-ressource toute désignée était l'évêque du lieu.

Une vingtaine d'années plus tard, soit en 1956, la Conférence des évêques du Québec, à la demande des supérieurs majeurs des communautés religieuses, rédige une liste de directives concernant les élections civiles.²

Dans ce document, les évêques reconnaissent que les personnes consacrées, à titre de citoyennes, ont droit à "leur libre opinion sur la chose publique" et que l'exercice du droit de vote est "d'une importance extrême".

Tout en rappelant aux supérieurs majeurs le devoir de respecter la liberté de choix de leurs sujets, ils les invitent cependant à user de prudence à maints égards: en veillant à ce que *"les religieux d'une communauté ne soient pas les seuls à aller voter dans un même bureau de scrutin pour sauvegarder la discrétion du vote des communautés; en n'admettant pas que des hommes ou des femmes viennent faire de la propagande électorale dans la maison."*

Ils leur recommandent de *"choisir le candidat le plus digne et le plus compétent", de "tenir compte de la valeur des chefs de parti", "de prier avec ferveur tant pour les électeurs que pour les candidats afin que les élus puissent promouvoir le bien de la religion comme celui de l'État."*

"Nous ne voulons pas dire que, pour le moment, tous les religieux doivent nécessairement exercer leur droit de vote: chez nous, en général, les intérêts supérieurs de la religion ne le requièrent pas. Il suffirait, peut-être, de favoriser la sortie d'un certain nombre de sujets afin d'habituer le public à voir des religieux et des religieuses exercer leur droit de citoyens."

En somme des directives à saveur paternaliste qui sous-entendent que le mieux c'est "d'en user comme n'en usant pas." L'exercice de ce droit ne doit pas trop

¹ Lettre tirée des archives des Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal.

² "Aux religieux et religieuses des communautés de la province civile de Québec, Directives concernant les élections civiles." Charles-Omer Garant, secrétaire. Pour l'assemblée épiscopale de la province civile de Québec, 5 avril 1956.

distraire les religieux de leur train de vie habituel et les motifs allégués pour aller aux urnes semblent être avant tout d'ordre religieux.

Dans quelle mesure ces directives ont-elles été suivies? Le témoignage de quelques religieuses aînées peut nous éclairer à ce sujet.

Témoignages

"Autant que je me souviens, nous confie une septuagénaire, j'ai voté dès 1940, j'avais alors 26 ans. Pour notre information, on nous disait: "Le vote est un devoir à accomplir", mais nous avons la liberté de nous rendre ou pas aux urnes. Pour ce qui fut de moi, je me reportai alors à ce que j'avais vécu dans ma famille où le vote était considéré comme un devoir sacré. La consigne? Voter pour l'homme plutôt que pour le parti. Voter selon sa conscience face à Dieu. Ne pas dévoiler son vote pour éviter les querelles et les cabales incongrues. Faire de son mieux et abandonner le tout à la Providence. C'est elle qui dirige les hommes et les partis. Quant aux autorités religieuses, je ne me souviens pas qu'elles aient porté grand intérêt à l'événement ..."

Une autre se rappelle que les organisateurs des partis s'empressaient de venir chercher les soeurs pour les conduire au bureau du scrutin, comptant sans doute faire pencher la balance de leur côté.

Dans les monastères, il est permis d'enfreindre la règle de la clôture pour se rendre à l'isoloir apposer sa croix au candidat de son choix.

Les religieuses semblent donc exercer sans contrainte leur droit de se présenter aux urnes. Mais qu'est-ce qui détermine leur choix?

Au début, m'assure-t-on, les soeurs votaient souvent suivant le parti de leur famille naturelle. D'autres formaient leur jugement à partir des journaux, des conversations avec des membres de leur famille ou avec des amis, et même, ces dernières années, à partir des discours des candidats qui s'invitaient eux-mêmes dans les couvents pour mousser leur candidature.

Une ex-enseignante se remémore que, dans le collège où elle enseignait, il revenait au professeur d'histoire du Canada de faire connaître les orientations des grands partis: "Je me souviens, dit-elle, que le cheval de bataille de M. Duplessis était l'autonomie de la province." Les soeurs profitaient aussi du contact avec les parents d'élèves pour se former une opinion.

Aujourd'hui, des soeurs participent à des assemblées politiques avec des groupes populaires, elles suivent les débats télévisés, prennent connaissance du contenu des feuillets publicitaires, etc.

Ces quelques témoignages, appuyés de documents officiels, donnent un aperçu du vécu des soeurs dans le monde complexe de la politique.

Une enquête plus étendue nous révélerait sans doute d'autres aspects du comportement politique des religieuses qui ne figurent pas dans ces lignes.



Le club politique...

Compte tenu de la situation régionale particulièrement défavorable que nous connaissons, plusieurs femmes et plusieurs regroupements de femmes pensent aussi qu'il est urgent de favoriser une plus grande prise de conscience de nos responsabilités politiques. À cet égard, en ce qui nous concerne au Club politique, il nous importe non seulement de développer notre conscience et nos stratégies politiques pour faire avancer la problématique des femmes mais surtout pour favoriser le développement de tous les dossiers qui concernent l'ensemble des individus qui composent notre société. Nous souhaitons que cette orientation globale ne soit jamais mise de côté: c'est parce que nous sommes des citoyennes responsables que nous devons nous impliquer dans tous les dossiers, non seulement dans ceux des femmes ... mais aussi dans ceux des travailleurs, des personnes âgées, de l'environnement, de l'accès au travail, des services de santé, de la fiscalité, des relations internationales, du sous-emploi, de l'exode des jeunes et des aînés, etc.

A l'égard du développement de ces dossiers et de bien d'autres, malgré l'engagement et les interventions politiques de plusieurs de nos consœurs en région, nous nous sentons, la plupart du temps... comme au commencement d'un monde à construire.



CONVERGENCE DES LUTTES FÉMINISTES ET DES RÉFLEXIONS AU COLLECTIF L'AUTRE PAROLE¹ 1976-1989

*Monique Hamelin - Vasthi
Monique Dumais - Rimouski*

La spécificité de notre réflexion au Collectif L'autre Parole, c'est l'expression d'une parole-femme dans le champ religieux, mais d'un point de vue féministe. Dans cette optique, le thème qui nous a permis de mener le plus de luttes en solidarité avec le mouvement des femmes est celui du corps. Pour l'avenir, il faudra aussi ajouter l'accès des femmes à tous les ministères.

Le corps des femmes

Si au fil des années le thème du corps n'a pas mobilisé toutes nos énergies, il a rapidement pris une grande importance car dans le champ religieux, le corps des femmes, c'est ce qui fait problème. C'est parce que les femmes ont un corps, un corps sexué, désirant et désiré, qu'elles constituent une menace pour le groupe des clercs appelés, selon l'expression de Jean-Paul II, à se faire "eunuques pour le Seigneur"!

À travers l'histoire du christianisme, le corps pourchassé, camouflé, fouillé, violenté, dénigré, brûlé des femmes fait partie de notre mémoire, de notre conscience féministe. En même temps, il existe une tradition chrétienne du corps oint, béni, nourri, consolé, soigné, parfumé, guéri.

Au Collectif, il y a toujours un va et vient entre la critique féministe de la religion et la création, entre la réflexion et l'action. Ainsi, dès 1978, les membres furent convoquées à un premier colloque sur le thème "Le corps de la femme et l'Église". Le but était double. Dans un premier temps, démasquer le discours officiel de l'Église par rapport au corps des femmes, puis construire en dépassant les modèles de maternité et de virginité qui nous ont été imposés, et découvrir la place centrale de la sexualité dans notre expérience spirituelle.

¹ Analyse faite à partir des grilles-bilan présentées à l'organisme Femmes en tête par Monique Dumais pour le groupe de Rimouski, par Judith Dufour pour Vasthi et par Monique Hamelin et Marie-Andrée Roy pour le Collectif dans son ensemble.

Violence

En 1980-81, le groupe de réflexion de Rimouski a poursuivi un projet de sensibilisation à la violence faite aux femmes. Dans le rapport final, il a souligné la nécessité de dénoncer la violence psychologique comme le point de départ des manifestations de violence.

Les solutions proposées étaient les suivantes:

- conscientiser et solidariser les femmes,
- harmoniser la vie du couple;
- apprendre à garder son identité,
- se prendre en mains,
- partager les tâches au foyer,
- développer une éducation non sexiste,
- revendiquer de l'Église catholique un enseignement qui favorise davan-

tage la condition des femmes: par une morale familiale plus humaine, par le partage des pouvoirs à part entière.

Avortement

En 1981, à l'initiative du Collectif, une déclaration sur l'avortement fut signée conjointement avec la Coordination pour l'avortement libre et gratuit, le Centre de santé des femmes, **La Vie en rose**, la Fédération du Québec pour le planning des naissances. "La vie des femmes n'est pas un principe" telle était la réponse donnée à la déclaration des évêques du Québec sur l'avortement.

En 1987, suite à de nombreuses discussions à l'intérieur du Collectif, publication d'une déclaration sur l'avortement intitulée "Parole de femmes, parole de vie". Nous avons cherché à fonder une position de libre choix en matière d'avortement à partir d'une réflexion éthique, chrétienne et féministe.

En 1989, traduction de ce texte en anglais et diffusion auprès de l'Église catholique anglophone, des juges de la Cour suprême et des députés canadiens afin de contrer le discours anti-choix très fort au Canada.

Les nouvelles technologies de la reproduction (NTR)

En mars 1987, rencontre d'une journée sur les NTR. Au mois de septembre de la même année, le colloque annuel du Collectif porta sur ce thème et en octobre, publication dans notre bulletin des résultats de ce colloque.

Autres préoccupations

L'accès des femmes à tous les ministères

C'est une question de droit, de justice et d'équité, les femmes ont accès à tous les métiers et à toutes les professions. Afin de corriger la discrimination systémique passée, la Charte des droits et libertés du Québec a été amendée en vue de permettre l'élaboration de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi. Dans l'Église, les femmes sont encore assujetties, elles n'ont pas accès à tous les ministères. En septembre 1989, le Collectif organisait une soirée-débat qui posait cette question: "Faut-il dire oui à l'ordination des femmes?". Pour le Collectif, il s'agit de justice et d'équité, les femmes doivent avoir accès à tous les ministères, qu'il soient ordonnés ou pas.

Conclusion

Au Collectif, l'articulation de la réflexion autour de nos trois axes: christianisme, collectif et féminisme nous a maintenues en lien étroit avec les luttes des femmes dans la société en général. Des actions ont été menées conjointement et parallèlement. Dans le futur, il y aura encore cette nécessité de travail conjoint et solidaire, même si peu de chrétiennes s'identifient comme féministes et peu de féministes acceptent d'investir le champ du religieux. Les revendications des femmes auront d'autant plus de succès qu'elles recevront l'appui d'un plus grand nombre.

.....



Etes-vous intéressée à :

- suivre l'Actualité des femmes;
- recevoir l'information sur les organismes et les regroupements de femmes;
- connaître les multiples ressources offertes par le réseau féministe.

Abonnez-vous dès maintenant !

Tarifs d'abonnement :

12 \$/1 an
22 \$/2 ans
30 \$/3 ans
18 \$/institutions (1 an)

Les Editions Communiqu'Elles
3585, St-Urbain, Montréal, H2X 2N6

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE DES FEMMES: QUELQUES RAPPELS

Christine Lemaire - Bonnes Nouv'ailes

Lucia Feretti, dans un article au sujet de la philosophie de l'enseignement, disait mesurer la force d'un discours idéologique à son aptitude à imposer à des discours adverses les principes fondamentaux sur lesquels ils se constituent et le cadre même de leur argumentation. À ce titre, on peut qualifier de dominant le discours qui, durant la première moitié du XXe siècle, a tenu les femmes à l'écart de la démocratie. Ce discours était tenu par les pouvoirs civils autant que religieux. On parlait alors de "sphère publique" occupée par les hommes et de "sphère privée" occupée par les femmes. Celles-ci avaient pour devoir d'assurer la permanence de la foi et de la race canadiennes-françaises. C'est en vertu de ce rôle fondamental que les opposants au suffragisme s'exprimaient, mais c'est aussi afin de mieux défendre cette même "sphère privée" que les féministes chrétiennes réclamaient le droit de vote pour les femmes.

En 1919, le gouvernement fédéral et toutes les provinces - à l'exception de l'Île du Prince Édouard et du Québec - avaient accordé le droit de vote aux femmes. À Montréal, la "Montreal Suffrage Association" présidée par Carrie Derrick, avait lutté depuis 1912 pour cette cause, surtout sur le plan fédéral. De fait, à partir du moment où la bataille fut gagnée à ce niveau, le mouvement s'essouffla et s'éteignit. En 1922, cette association est remplacée par "Le comité provincial du suffrage féminin" dirigé par Mmes Walter Lyman et Marie Lacoste Gérin-Lajoie. La même année, une délégation rencontre le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau qui, après avoir patiemment écouté sa revendication, explique que le suffrage féminin sera probablement instauré un jour ... mais jamais sous son "règne". Celui-ci devait se terminer en 1936.

Pour Marie Gérin-Lajoie, c'est la deuxième expérience d'action conjointe avec les anglophones. La première fois, elle avait décidé de s'éloigner du "Montreal Council of Women" pour fonder la "Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste", une association à caractère religieux, moral et nationaliste, davantage à l'image de la bourgeoisie francophone que le féminisme plus réformateur et séculier des anglophones.

Durant de nombreuses années, Marie Gérin-Lajoie avait multiplié ses interventions et ses plaidoyers en faveur du vote des femmes au Québec. En 1922, ayant compris qu'il était impossible de mobiliser ses compatriotes, massivement catholiques, tant qu'elles seraient persuadées de contrevenir à l'enseignement de l'Église, elle décide d'écrire personnellement à tous les évêques de la province, leur demandant de dire clairement si oui ou non le magistère de l'Église s'oppose au vote des femmes. Devant leurs réponses évasives ou précautionneuses, elle se rend à Rome

même mais ne réussit pas à rencontrer le pape. Sa requête est remise au secrétaire particulier de Pie XI. Un long document romain laisse alors comprendre que le suffrage démocratique féminin ne s'oppose pas à la saine doctrine ni au droit divin. Marie rentre au pays toute heureuse pour découvrir l'ajout d'une phrase qui exige l'approbation de l'épiscopat local ...

Après quelque temps de lutte désespérée, elle démissionne à la fois de la présidence de la Fédération et de celle du Comité provincial: les membres y sont divisées; les plus âgées sont ébranlées par la désapprobation des évêques, les plus jeunes raigent et décident de prendre leurs distances par rapport à l'Église.

Privé de sa plus importante représentante du côté francophone, le mouvement du "Comité provincial du suffrage féminin" s'atténue. En 1927, une partie de ses effectifs se sépare pour former "l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec" sous la présidence de Idola St-Jean, clavantage associée aux luttes de la classe ouvrière qu'à celles de la bourgeoisie. En 1928, Thérèse Casgrain apporte du sang neuf au Comité provincial qu'elle rebaptise "Ligue des droits de la femme".

À partir de 1927, les deux groupes se rendent chaque année au parlement provincial afin de réclamer le droit de vote pour les femmes. Chaque année, ce "pèlerinage" fut rapporté par la presse catholique avec un mépris et une virulence qui, selon les historiennes d'aujourd'hui, ont grandement contribué à éloigner un grand nombre de femmes de cette lutte. Ainsi, les pouvoirs civils et religieux avaient d'autant plus le loisir de condamner l'entreprise, qu'on la percevait comme la cause d'une poignée de femmes issues des milieux urbains et donc mal influencées par le "modernisme" qui y règne. Les femmes rurales, quant à elles, se battaient généralement contre le suffragisme en employant les mêmes arguments que les autorités religieuses.

En 1938, durant le premier mandat de Maurice Duplessis, les libéraux se réunissent en convention pour choisir le successeur de L.-A. Taschereau. À cette époque, Thérèse Casgrain est vice-présidente des "Femmes libérales du Canada" et son mari, Pierre Casgrain, est vice-président aux Communes; Mme Casgrain réussit à faire accepter 40 déléguées au congrès. Celles-ci font inscrire au programme du parti l'obtention du suffrage féminin. Adélard Godbout est élu à la tête des Libéraux et remporte les élections de 1940. Lors de son discours du trône, il exprime clairement son intention de remplir ses promesses. Le 2 mars, le Cardinal Villeneuve tente une dernière offensive contre le droit de vote féminin en publiant ce communiqué:

"Nous ne sommes pas favorables au suffrage politique féminin:

1. Parce qu'il va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiale;

2. Parce que son exercice expose la femme à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoratisme;

3. Parce qu'en fait, il nous apparaît que les femmes dans la province ne le désirent pas;

4. Parce que les réformes sociales, économiques, hygiéniques, etc. que l'on avance pour préconiser le droit de suffrage chez les femmes, peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique.

Nous croyons exprimer ici le sentiment commun des évêques de la province.

*J.-M. Rodrigue Cardinal Villeneuve o.m.i.,
Archevêque de Québec"*

Pour lui, l'opposition au vote des femmes est une affaire non de principe, mais d'opportunité.

"Il peut se faire que dans certains pays d'Europe des hommes d'Église aient été en faveur du suffrage féminin. Cela tient à ce que les problèmes à résoudre y revêtent un caractère confessionnel plutôt que politique. Il se peut qu'un jour ou l'autre le suffrage féminin devienne désirable. Présentement, je n'en vois pas la nécessité."

Pour contourner cette opposition de poids, Godbout menace le cardinal Villeneuve de démissionner et de laisser sa place à T.-D. Bouchard, reconnu pour son anti-cléricanisme. Le cardinal fit alors taire la presse catholique et le 25 avril 1940, le droit de vote des femmes était sanctionné. En chambre, on avait présenté les femmes comme "en général plus instruites que les hommes, par conséquent mieux préparées à juger nos problèmes sociaux", et "ayant à souffrir les inconvénients de la vie moderne avec les hommes, (pouvant) avec eux jouir des mêmes droits."

Par la suite, le mouvement féministe s'est quelque peu essoufflé, n'ayant plus de réclamations concrètes à défendre. Les femmes ont dû changer les bases mêmes de leur discours avant de relancer le débat. Notons en terminant que le dernier droit de vote que les Québécoises ont obtenu est le droit paroissial qui permet aux femmes de se faire entendre dans les assemblées de la paroisse et au banc des marguilliers. **Ce fut en 1965.**

Sources bibliographiques:

Collectif Clio. **Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles.** Montréal, Éd. Quinze, 1982, pp.325-350,



Ferretti, Lucia. "La philosophie de l'enseignement", dans Dumont, Micheline et Nadia Fahmy-Erd. **Les couventines, l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960.** Montréal, Boréal, 1986, pp. 146-147.

Fournier, Francine. "Les femmes et la vie politique au Québec" dans Fahmy-Erd Nadia et Micheline Dumont, **Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise.** Montréal, Boréal Express, 1983, pp.337-358.

Hamelin, Jean. **Histoire du catholicisme québécois, volume 3: le XXe siècle, tome 2: De 1940 à nos jours.** Montréal, Boréal Express, 1984, pp.30-31.



CARDINAL RODRIGUE VILLENEUVE



JEAN - PAUL II

LA PÉTITION AUPRÈS DES ÉVÊQUES

Marie-Francine Joron - membre du
groupe Femmes en Église N.D.N.

Historique et contenu

En juin 1987, Femmes en Église Notre-Dame-des-Neiges, groupe paroissial composé d'une dizaine de femmes de tous âges et états de vie, déposait un mémoire intitulé "L'Église doit se réconcilier avec les femmes" aux audiences préparatoires au synode romain sur le laïcat. Sous la présidence de Thérèse Robitaille, il présentait à la délégation canadienne une demande de réconciliation de l'Église avec les femmes. Ce mémoire, fruit d'une réflexion profonde de la part de toutes les femmes du groupe, a été bien reçu aux audiences et l'a également été par la revue **L'Église canadienne** qui le publiait intégralement en septembre 1987.

Il comporte trois points majeurs suivis de quelques recommandations. Les thèmes abordés sont

- 1) l'inégalité des hommes et des femmes dans l'Église;
- 2) une meilleure place pour les jeunes dans l'Église;
- 3) l'importance de voir l'Église reconnaître qu'il y a eu discrimination envers les femmes.

Il s'agissait de faire ressortir le fossé qui existe entre les déclarations de principe et la praxis pastorale.

Une société telle que le Canada a inscrit cette égalité des hommes et des femmes dans sa Charte des droits et libertés ainsi que l'a fait l'O.N.U. dans sa Déclaration des droits de l'homme. Mais l'Église ne reconnaît pas dans les faits l'égalité de l'homme et de la femme. C'est paradoxal puisque "l'histoire de l'Église commence lorsque des femmes se rendent auprès des Apôtres pour leur annoncer que le tombeau est vide, lorsque Marie-Madeleine raconte qu'elle a vu le Ressuscité. Il est quand même étonnant que l'Église en soit arrivée à éloigner les femmes du ministère de la Parole et des fonctions décisionnelles."¹

Il est également étonnant de voir que la hiérarchie se refuse à accorder aux femmes la pleine reconnaissance de leur participation au sein de cette Église qu'elles servent avec tant d'amour. Et c'est dans cette optique que le groupe faisait comme troisième recommandation:

"Que l'Église pose un geste symbolique d'envergure qui constituerait une forme d'amende honorable envers les femmes" .²

¹ "L'Église doit se réconcilier avec les femmes." Femmes en Église N.D.N., 1987, p. 4

² Idem, p. 7

Mgr Hamelin, président des audiences publiques de juin 1987, signalait à ce moment-là qu'il ne fallait pas écarter la possibilité d'une réconciliation locale si un tel geste s'avérait impossible à Rome.

Or le "Synode sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde" apporta bien peu d'espoir aux femmes... Le groupe Femmes en Église se tourna donc vers Mgr Hamelin en janvier 1988. On se permettait de lui rappeler que le geste qui ne s'était pas réalisé à Rome pouvait, sans doute, l'être localement. Ce serait un premier pas de bonne volonté qui servirait à guérir certaines blessures subies par les femmes. Un projet s'amorçait à l'automne 1988. Le groupe songeait à rejoindre l'ensemble de la population.

Les lettres

C'est le 3 janvier 1989 que le groupe envoyait sa pétition à Mgr Jean-Marie Fortier, président de l'Assemblée des évêques du Québec (A.E.Q.). De plus, un dossier était simultanément expédié à plus de 400 personnes, groupes ou organismes féminins de la province de Québec. Ce dossier incluait une lettre d'introduction, un modèle de lettre d'appui, une feuille pour la compilation des signatures et une copie du mémoire tel qu'il apparaissait dans la revue *L'Église canadienne*. Il est opportun de rappeler, comme nous l'écrivions dans notre lettre d'introduction, "que cinquante ans passés le clergé s'opposait si fortement au droit de vote de la femme que cela faillit provoquer la démission du premier ministre, Adélard Godbout. On se souviendra que c'était pour des raisons politiques et non pour la promotion de la femme que le clergé acceptait alors cette loi. Une raison de plus pour demander amende honorable."

Nous exprimions ensuite dans le projet de la lettre d'appui adressée à Mgr Fortier deux souhaits: en premier lieu, qu'il serait "bon de voir l'Église locale emboîter courageusement le pas avec toute la société pour se conformer aux exigences de la charte de l'O.N.U. pour les droits de la femme. Ne serait-ce pas là se conformer également aux exigences de la charité et de la justice évangélique remises en valeur par Vatican II?"; et en second lieu, "... que l'Église québécoise, dans son désir de reconnaître la dignité fondamentale de la femme, à maintes reprises exprimé par ses évêques, saura poser un geste symbolique d'envergure" à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote.

Résultats

Au moins 695 lettres d'appui sont parvenues jusqu'à maintenant au bureau du Président de l'A.E.Q. Elles proviennent de tous les coins du Québec et certaines d'entre elles comportent plusieurs signatures. Des femmes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse nous ont aussi fait parvenir leur appui. Dans certains cas,

des lettres d'encouragement se joignaient aux pétitions. C'est ainsi que nous apprenions que le mémoire n'avait pas seulement éveillé toute une population à notre requête, mais qu'il avait servi d'outil de sensibilisation auprès de communautés religieuses, de groupes de femmes, de paroissiennes et paroissiens, etc.

Grâce à cette vive démonstration de solidarité provenant de la base en faveur d'une réconciliation explicite de l'Église avec les femmes, le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec se penche présentement sur la requête du groupe Femmes en Église N.D.N. Au printemps 1989, nous avons également informé les répondantes diocésaines à la condition des femmes du bien-fondé de cette requête.

Notre voeu sera-t-il exaucé? Nous le souhaitons passionnément, pas exclusivement pour les femmes du Québec, mais comme premier pas annonciateur de temps nouveaux pour toutes les femmes du globe, et tout spécialement pour celles qui n'ont pas de voix.

D'UN DEMI-SIECLE À L'AUTRE...

L'autre Parole a endossé la pétition lancée par le groupe de Notre-Dame-des-Neiges. Dans sa lettre d'appui, le Collectif rappelait: "La reconnaissance de ce droit civil, qui nous paraît aujourd'hui élémentaire, a été conquise par une longue lutte des femmes qui comptaient des adversaires farouches au sein du clergé, fort de l'appui du Cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve et de son prestige sur la politique provinciale." Il disait espérer "trouver, dans les milieux ecclésiastiques, un écho sympathique de nos célébrations. Et, pourquoi pas, un geste de réparation pour avoir nié la capacité des femmes à exercer leurs responsabilités en tant que citoyennes à part entière".

CEPENDANT, la question actuelle n'est plus celle du droit de vote, qui a finalement officialisé la reconnaissance de notre égalité dans la société, mais celle de notre **statut dans l'Église**, qui préfère parler de notre "égale dignité" tout en nous refusant l'accès aux ministères ordonnés.

Que signifierait un "geste de réconciliation" ou même une "amende honorable", dans un statu quo qui se perpétue?

Nous ne voulons pas attendre encore 50 ans...

Le Collectif.



DISCRIMINATION VENANT DE ROME

Louise Roy - Vasthi

La Confédération latino-américaine des religieux et religieuses (CLAR) a connu un sérieux problème à l'occasion de l'élection d'une religieuse comme secrétaire générale.

Tout a commencé quand le Frère Claudino Falqueco, mariste, a présenté sa démission du poste de secrétaire général en février 1989 parce qu'il venait d'être élu provincial de sa congrégation au Brésil. Alors, conformément aux statuts de la CLAR, rapporte le numéro d'octobre du Bulletin de la Confédération, le président, appuyé par un vote de confiance reçu du comité directeur, a nommé, le 23 avril dernier, Soeur Manuelita Chorria, de Colombie, comme secrétaire générale et transmis son nom à Rome, à la Congrégation des Religieux et des Instituts Séculiers (CRIS) pour qu'elle confirme cette nomination.

Le nouveau président de la CLAR, Frère Luis Coscia, reçoit une communication téléphonique de la CRIS qui lui fait savoir "que la Soeur Manuelita Chorria sera confirmée comme **secrétaire générale adjointe**, et que le Père Jorge Jiménez, provincial eudiste de Colombie et du Pérou, sera nommé **secrétaire général** de la CLAR".

Les raisons invoquées par le Cardinal Hamer dans le décret qui suit sont de nature à faire grincer des dents les religieuses, et comme religieuses et comme femmes:

a) il est nécessaire que le secrétariat général de la CLAR ait une meilleure qualification doctrinale et théologique, que ne possèdent pas généralement les religieuses

b) la nomination du nouveau secrétaire est faite pour améliorer les relations mutuelles de la CLAR avec la hiérarchie, le CÉLAM et les présidents des conférences épiscopales

c) il sera ainsi possible de mieux répondre à la nécessité d'affronter plus adéquatement les problèmes de la CLAR: projet Parole et Vie et la célébration des 500 ans de l'évangélisation en Amérique latine.

La CLAR revendique le respect de ses droits et de ses statuts au Cardinal Hamer, préfet de la CRIS. Elle écrit: "Éminence, nous tenons à vous dire sincèrement que nous avons reçu les nominations faites par ce dicastère comme une réelle interven-

tion ¹ dans la CLAR. Il n'a pas été tenu compte des statuts et on est passé par-dessus la tête de ceux qui doivent prendre les décisions appropriées."

Et continue un plaidoyer pour défendre le droit brimé des femmes religieuses par l'imposition d'un homme religieux comme secrétaire général: "Il nous semble que le fait de ne pas accepter une religieuse comme secrétaire générale, c'est méconnaître la capacité de la vie religieuse féminine, c'est ignorer la présence majoritaire de la femme dans l'Église latino-américaine et son dévouement généreux au service du Seigneur et de nos frères. C'est également offenser la femme consacrée, en l'estimant incapable d'occuper des postes de responsabilité." La CLAR insiste pour que Rome reconsidère cette "mesure exceptionnelle".

L'échange de lettres et une rencontre avec la CRIS se terminent par un impératif du Cardinal Hamer: "Il est nécessaire que la CLAR obéisse aux décrets, quand bien même elle n'en comprendrait pas les raisons ou ne serait pas d'accord."

Avec fermeté et courage, le Frère Luis Coscia réaffirme la position de la CLAR sur les nominations: il s'agit d'une "réelle intervention". La CRIS finit par le reconnaître et l'avouer: il s'agit d'une réelle intervention.

(d'après le **Bulletin de l'Entraide missionnaire**,
décembre 1989)



¹ Il faut comprendre ici ce terme dans son sens juridique: "En droit international, l'intervention est un acte d'ingérence d'un État dans les affaires d'un autre État pour le contraindre à agir selon sa volonté. En droit administratif, l'intervention prend le sens de "tutelle" et de "mise sous tutelle".

LES ÉVÊQUES SE REPENTENT...

Le 25 avril 1990...

- Bénissez-moi, ma Mère, parce que j'ai péché.

Il y a plus de 50 ans que je m'en suis confessé.

Je ne me souviens pas d'en avoir déjà reçu l'absolution ni d'avoir fait la pénitence qui aurait pu m'être donnée.

Dites-moi vos péchés, mon fils.

- Ma Mère, je m'accuse du péché de sexisme.

Combien de fois avez-vous commis cette faute?

- Autant de fois qu'il y a d'étoiles dans le firmament,
d'aussi nombreuses fois qu'il y a de grains de sable dans la mer.

Vous avez péché seul ou avec d'autres?

- J'ai péché seul et avec mes compères.

J'ai été cause de scandale.

J'ai entraîné mon troupeau dans ce mal en lui ordonnant des pratiques injustes.

Expliquez-moi les circonstances, ô mon fils!

- J'ai péché quand j'ai défendu à mes soeurs mariées les nuits d'amour conjugal sans lendemains d'inquiétude, en leur interdisant toute contraception, quand je leur ai ordonné la soumission à leur époux, fussent-ils ivrognes ou infidèles, ou même violents.

J'ai péché chaque fois que j'ai refusé à mes soeurs, que j'appelle mes filles,

l'accès à l'autel

le droit de vote

le travail en dehors du foyer

l'admission aux études supérieures

la participation à la vie publique

le choix même du nombre de leurs enfants.

J'ai péché chaque fois que, dans mon for intérieur,
je les ai considérées comme inférieures;
chaque fois que je les ai traitées en mineures,
les confinant à l'humilité, à l'obéissance et à la douceur.

Mon fils, avez-vous la contrition parfaite?

- Pour être franc, je ne suis pas certain qu'elle soit parfaite, ô ma Mère.

Et le ferme propos de ne plus recommencer?

- Il est difficile, ma Mère, de se transformer du jour au lendemain. Et puis, ne faut-il pas éviter de brusquer les mentalités? Attendre que toutes les nations de tous les continents évoluent en même temps parce que l'Église se veut universelle? Réfléchir encore sur le sens de l'attitude de Jésus au cas où il aurait réellement voulu une certaine discrimination? Attendre sagement toute directive de Rome?

Devant la gravité de vos fautes et vos hésitations persistantes, je ne peux vous donner l'absolution que sous condition, en vous imposant une pénitence destinée à éclairer votre chemin vers la justice; pendant les 50 prochaines années:

** vous vous abstenrez de toute parole relative à la vocation, à la nature et à la place des femmes*

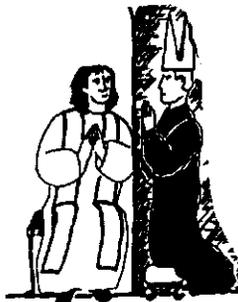
** chaque matin, vous méditez des textes de L'autre Parole et en récitez les Béatitudes*

** vous lirez plusieurs ouvrages de théologiennes féministes et en ferez la recension dans L'Église canadienne*

** vous suivrez annuellement une retraite prêchée par une femme*

** vous participerez à des manifestations contre la violence faite aux femmes.*

Que Dieu vous bénisse, mon fils, puisse la Source de la sagesse être avec vous!



(Extrait des archives de l'Ecclesia des femmes)

UNE GRANDE DOULEUR

Rita Hazel - Myriam

Le 6 décembre dernier, un jeune homme s'est introduit dans l'École Polytechnique (Université de Montréal); armé d'un fusil mitrailleur, il a fait évacuer les étudiants d'une salle de cours pour n'y garder que leurs consœurs, dont il a abattu un certain nombre, après avoir affirmé qu'elles étaient des féministes et qu'il détestait les féministes. Puis, parcourant corridors et autres salles, il a répandu la douleur, le sang, les blessures et la mort; il s'est enfin suicidé. Bilan: quatorze femmes tuées et treize personnes blessées, dont certaines grièvement; trois hommes ont été touchés.

Dans la poche de l'individu, un message: sa vie est insupportable depuis plusieurs années, il en veut particulièrement aux féministes qui ont gâché son existence... et une liste: les noms d'une quinzaine de femmes connues dans les domaines des communications et de la politique, des syndicats et de la police.

Notre cœur saigne encore pour ces jeunes femmes dont plusieurs allaient incessamment obtenir un diplôme d'ingénieure, pour la souffrance de leurs familles, et... pour de multiples raisons plus difficiles à cerner.

Nous avons besoin de silence.

Le Québec, et en particulier la société montréalaise, a vécu douloureusement ce drame, avec stupeur. Journaux et mass media ont été inondés de reportages, d'analyses, de commentaires et de courrier. Tout a défilé: depuis la violence à la télé jusqu'à la condamnation du droit à l'avortement, en passant par les injustices sociales, le féminisme, la possession d'armes à feu, l'attitude et le discours de l'Église...

Nous avons besoin de silence.

"Heureusement, me dit Yvette, que nous possédons l'espérance chrétienne!
-Et qu'est-ce que l'espérance chrétienne peut bien nous apporter, dans toute cette horreur?"

-Elle nous rappelle que toute mort, si absurde qu'elle semble, comporte une promesse de fécondité, de renouveau, de nouvelle vie..."

Un jour, peut-être, une analyse approfondie nous aidera à comprendre où nous en sommes dans nos relations femmes/hommes.

Nous y reviendrons.

Peut-être.

IL Y A EU LES ÉVÉNEMENTS DE POLY, IL Y AURA ...

Monique Hamelin- Vasthi

Il y a eu le choc devant l'horreur, puis le mal de l'âme avec le sentiment d'être glacée de l'intérieur.

Il y a eu une soif de savoir pour comprendre l'irréel, puis l'écoeurement devant la couverture médiatique qui a sombré dans un voyeurisme de bas étage.

Il y a eu cette vigile où, en allant se recueillir, on était réconfortée par la présence massive des autres.

Il y a eu ces corps exposés en chapelle ardente. Des choses difficiles à mettre en mots.

Il y a eu cette suite interminable de cercueils blancs, tous pareils. Ces photos de jeunes femmes, le sourire aux lèvres, et ces menus articles qui avaient signifié tant de choses pour elles. Et tout à coup, des dates: 1966-1989, 1967-1989 ... Cela aurait pu être ma fille; pour d'autres, cela aurait pu être une soeur, une amie...

Il y a eu l'omniprésence des hommes d'Église aux funérailles collectives...

Il y a eu cette sortie de l'église Notre-Dame où chaque famille suivait majestueusement le corps de celle dont la vie avait été fauchée par un geste si absurde.

Il y a eu et il y a encore ce fait inéluctable et oh! combien de fois refusé, que ces morts sont survenues parce qu'une folie a pu se nourrir du refus millénaire de reconnaître aux femmes le droit à l'égalité en tout temps et en tout lieu.

Il y a ce besoin d'agir afin de changer la société dans laquelle nous évoluons pour que toutes et tous soient libres d'exercer les choix qui sont leurs.

Il y aura tout sauf l'oubli si nous allons au-delà des mots et questionnons non seulement les autres, mais autant ce que nous faisons nous-mêmes.

Il y aura un pas de fait si nous continuons à travailler pour qu'advienne de plein droit une parole de femme dans le champ du sacré. Le défi nous attend toutes.



EN MÉMOIRE D'ELLES...¹

Denyse Joubert-Nantel - Vasthi.

Nos émouvantes chimères
se sont changées, hier,
en larmes amères.

Nous, filles, épouses, mères,
célébrons, ce soir, ce mémorial
de la violence ancestrale
issue de profondeurs viscérales.

Répons: En mémoire d'elles

Du Levant au Ponant,
du magistère à l'Iman,
soumises aux interdits infamants,
suppliciées dans notre chair: pieds sanglés,
sexe couturé, cous et lèvres disloqués.

Répons: En mémoire d'elles

Odalisque ou châtelaine ceinturée,
Droit de cuissage arrogé,
Sorcières brûlées,
Inceste, viol, violences subtilement voilées.

Répons: En mémoire d'elles

Mineures par Napoléon codées,
Salariées exploitées,
Pauvreté féminisée,
Sages-femmes ostracisées,
Droit de vie criminalisé,
Droit de vote nié,
Pornographie vidéoclipée,
Publicité sexisée rétrogradée,
Et que de chaînes de sévices innommés...

¹ Extrait du déroulement d'une célébration par le groupe Vasthi sur le drame de l'École Polytechnique.

Ministère inaccessibilisé,
Postes cadres, chasse gardée.

Répons: En mémoire d'elles

(Chacune est invitée à nommer une violence qu'elle a subie. Chaque intervention est suivie du répons)

Notre tumulte émotionnel se morcelant dans le noir,
Que d'interrogations nous habitent, ce soir!...
Notre peine indicible, nos gémissements, nos hurlements
Questionnent, de la société, les comportements.

Ô victimes innocentes d'une sauvage loterie,
Fauchées à l'Aurore d'une vie de "bâtisseuses-égéries",
Que vos assises sanglantes ne se terrent pas dans le noir:
Qu'elles rayonnent, nouveau REPOSOIR,
La Justice et irradie nos espoirs.



QUELQUES PERLES

pour bien comprendre l'ambiance dans laquelle
se débattaient nos soeurs les futures suffragettes

D'influents journalistes

* Le célèbre Arthur Buies, dans **La Lanterne** (1869):

"L'avantage d'une fille est de naître pauvre et de continuer de l'être. Elle sera femme, celle-là. L'autre, celle qui a le malheur d'être riche, ballottée de prétendants en prétendants, (...) verra sa belle jeunesse se flétrir dans des vœux stériles ou son mariage devenir le tombeau de ses espérances."

* Olivar Asselin, dans **Le Matin** (1922):

"(La femme) sera mère d'autant plus distraite, épouse d'autant moins attentive qu'elle sera citoyen plus consciencieux..."

"Ce phénomène s'explique uniquement par certaines infériorités congénitales, identiques à l'inégalité de taille dont souffre la femelle du haut en bas de l'échelle animale."

* Henri Bourassa, fondateur du **Devoir** (1925):

"(La femme) est exemptée de certaines tâches incompatibles avec sa nature et ses fonctions primordiales qui sont: la maternité, l'éducation des enfants et la gouverne intérieure du foyer sous la gouverne du père."

Des évêques

* Mgr Louis-Adolphe Paquette, théologien, autorité reconnue en matière de philosophie de l'éducation au Québec, dans un article intitulé "Le féminisme" (1919):

"condamne comme une entreprise "funeste" toute instruction propre à détourner la femme de sa voie. Il précise qu'il faut bien se garder, *sous prétexte* que l'intelligence des femmes vaut celle des hommes, de leur enseigner le grec, l'algèbre et les autres sciences, de peur de les dégoûter des soins domestiques et des "fonctions pour lesquelles la nature les a créées". Il est alors essentiel que l'éducation féminine consacre la dépendance de la femme envers son époux. L'éducation doit reproduire la dépendance naturelle de la femme, "tellement naturelle et tellement conforme aux exigences de l'ordre que même dans l'état d'innocence (comprendre: sans le

péché originel?) elle eût marqué les rapports de l'époux et de l'épouse. L'homme, en vertu de sa constitution et par un effet des propriétés de son intelligence et de sa raison, se montre d'ordinaire plus apte que la femme à tenir dans la famille les rennes du commandement."

* Mgr Paul Bruchési, à Marie Lacoste Gérin-Lajoie:

"Le bon féminisme consiste à se dévouer et le mauvais à revendiquer."

* Mgr Roy, évêque auxiliaire de Québec, dans une lettre publiée par **Le Devoir** (1922):

"félicite les opposantes au suffrage féminin et les invite à poursuivre avec confiance et courage leur belle et sainte campagne."

* Mgr Gauthier, archevêque de Montréal (1928):

"Le féminisme est une maladie qui a besoin d'être guérie par d'autres oeuvres que par celle de la politique."

Sources:

Pelletier-Baillargeon, Hélène, "Québécoises d'hier et d'aujourd'hui", dans **Critère**, "La recherche du pays I", No 27, printemps 80, pp. 86, 87 et 88.

Fahmy-Eid, Nadia et Dumont, Micheline, **Maîtresses de maison et maîtresses d'école**, Montréal, Éd. Boréal-Express, 1983, p. 199.

Pelletier-Baillargeon, Hélène, **Marie Gérin-Lajoie**, Montréal, Éd. Boréal-Express, 1985, p.80.



.....

AVIS

Pour faire suite au désir exprimé par plusieurs personnes lors de notre soirée-débat de l'automne dernier, nous offrons de faire parvenir le texte complet de la communication présentée par la pasteur Faye Wakeling sur le ministère pastoral et l'ordination des femmes dans l'Église Unie. Il suffit de nous en faire la demande en y joignant une enveloppe affranchie.





Le bulletin **L'autre Parole** est la publication du Collectif du même nom.

Coordination: Rita Hazel et Réjeanne Martin

Illustration de la page couverture: Jacqueline Roy

Impression: Centre d'impression et de reproduction NOIR sur BLANC Inc.

Adresse: C.P. 393, succ. C
Montréal, QC
H2L 4K3

Abonnement régulier: 1 an (4 nos) = 10,00\$

2 ans (8 nos) = 18,00\$

de soutien..... = illimité!

outré-mer. (1 an)..... = 12,00\$

(2 ans).... = 20,00\$

à l'unité..... = 2,50\$

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 7153

Port de retour garanti.
